

17/04/20



# CRS

# AEA

## Le SNAPATSI intervient et obtient !

Le 7 avril, le SNAPATSI avait saisi par courrier le DGNP sur l'inégalité de traitement des PAT CRS conformément à l'application du plan de continuité d'activité (PCA).



Hier, lors de la visio-conférence, le DGNP et le DCCRS ont répondu au SNAPATSI :

Hors de la période de neutralisation des unités, les agents disponibles mais non employés sont positionnés en AEA (soit ASA en terme générique).

**Le SNAPATSI a rappelé les dérives de certaines unités sur ce point et a demandé que les agents pénalisés soient re-crédités de leur RC avec effet rétroactif.**

Le DCCRS a répondu, que chaque cas individuel signalé par le SNAPATSI sera pris en compte.

**SI VOUS ETES CONCERNES, CONTACTEZ VOTRE DELEGUE ZONAL TECHNIQUE SNAPATSI QUI VOUS ACCOMPAGNERA.**

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI est présent et vous défend !